



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 24 mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de février 2018 sous la présidence du Koweït (voir annexe). Le document a été établi par la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil, y compris les pays qui en étaient membres pendant le mois en question.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mansour **Alotaibi**



## **Annexe à la lettre datée du 24 mai 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Introduction**

En février 2018, le Conseil de sécurité a tenu, sous la présidence du Koweït, 22 séances, 12 consultations (privées) et 1 séance publique. Il a adopté cinq résolutions, publié quatre déclarations à la presse et transmis trois éléments à la presse. En outre, il a tenu deux réunions organisées selon la formule Arria, un dialogue interactif informel et une séance récapitulative de type Tolède.

Conformément à la pratique établie à l'ONU, le Koweït a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire pour le mois, que le Conseil de sécurité a adopté à la consultation plénière du 1<sup>er</sup> février 2018.

### **Moyen-Orient**

#### **République arabe syrienne**

Le 5 février 2018, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient » pour examiner la note du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien, qui figure dans le document [S/2018/84](#). Pendant cette séance, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a fait un exposé.

La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a déclaré que les deux installations restantes en République arabe syrienne seraient détruites sous deux mois. Elle a souligné que des efforts restaient à faire pour que l'on puisse considérer la résolution [2118 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité comme pleinement appliquée. Les allégations persistantes concernant l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne ne font que rappeler que la responsabilité de veiller à ce que les coupables répondent de leurs actes est à la fois collective et permanente. La Haute-Représentante a demandé aux membres du Conseil de sécurité de rester unis dans leur appui à ce principe.

Les États Membres ont fermement condamné l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit. Ils se sont dits profondément préoccupés par les allégations persistantes concernant l'emploi d'armes chimiques dans ce pays. La plupart des membres du Conseil de sécurité ont regretté que ce dernier n'ait pas été en mesure de maintenir le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'instrument le plus important dont il disposait pour garantir que les responsables de l'utilisation d'arme chimique répondent de leurs actes en République arabe syrienne. Tous les membres du Conseil ont vivement préconisé la mise en place d'un nouveau mécanisme pour faire en sorte que ces crimes ne restent pas impunis.

Le 14 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur le volet politique en République arabe syrienne, au cours de laquelle l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, a fait un exposé.

L'Envoyé spécial a déclaré que la récente escalade militaire sapait les efforts consentis pour trouver une solution politique au conflit. Il a réitéré l'appel que l'ONU avait lancé à toutes les parties en République arabe syrienne, dans la région et au-delà

pour qu'elles mettent fin à la violence, immédiatement et sans condition. Il a exhorté toutes les parties concernées à user de leur influence pour contribuer à réduire la violence et affirmé qu'il comptait promouvoir le Communiqué de Genève du 30 juin 2012, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, comme unique moyen de progresser vers une solution politique durable.

L'Envoyé spécial a demandé qu'un appui soit apporté dans les trois grands axes d'intervention suivants : a) l'action d'urgence pour réduire la violence, protéger les civils et garantir l'accès humanitaire ; b) le soutien à l'ONU dans ses efforts pour faire appliquer la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national syrien qui s'est tenu à Sotchi (Fédération de Russie) ; c) l'appui à l'ONU dans ses efforts visant à avancer sur le volet politique de la pleine application de la résolution 2254 (2015).

Les membres ont souligné qu'il importait de régler la crise syrienne par une solution politique reposant sur la pleine application de la résolution 2254 (2015), dans laquelle le Conseil de sécurité a reconnu que le Communiqué de Genève constituait la principale base d'une telle solution. Ils se sont félicités des recommandations issues de la conférence de Sotchi, dont celle de former un comité de rédaction de la Constitution qui travaillerait dans le cadre établi par le Communiqué de Genève. Tous les membres ont convenu de la nécessité de respecter ces recommandations et ont reconnu le rôle de l'ONU dans la supervision des mesures prises en vue d'un règlement politique de la crise en République arabe syrienne.

À l'issue de cette séance, le Conseil de sécurité a également communiqué à la presse des éléments exprimant son appui aux efforts consentis par l'Envoyé spécial et demandant l'application intégrale et immédiate de la résolution 2254 (2015) afin de faciliter une transition politique menée par la République arabe syrienne.

Le 22 février, à la demande de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a tenu une séance pour examiner la situation humanitaire dans la Ghouta orientale, en République arabe syrienne. Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, qui est intervenu par visioconférence depuis Genève.

Le Secrétaire général adjoint a rappelé au Conseil qu'il fallait agir pour mettre fin aux combats et protéger la vie des civils. À cet égard, il a cité les chiffres officiels les plus parlants sur les conditions de vie alarmantes des civils et la détérioration de la situation humanitaire après la fermeture de la plupart des établissements de santé en raison de frappes aériennes.

Au nom du Koweït et de la Suède, corédacteurs du dossier humanitaire sur la République arabe syrienne, le représentant de la Suède a fait une déclaration présentant un projet de résolution avancé par ces deux pays. Ce projet de résolution préconise la cessation des hostilités dans tout le pays pendant 30 jours afin de permettre l'accès humanitaire et l'acheminement de l'aide médicale, ainsi que la levée des sièges dans toutes les zones. Ces mesures répondraient aux demandes de l'ONU. Le Représentant permanent de la République arabe syrienne a affirmé que son pays était en train de débarrasser la Ghouta orientale des terroristes, comme il l'avait fait à Alep.

Le 24 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au cours de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution 2401 (2018) concernant la situation humanitaire en République arabe syrienne, présentée par le Koweït et la Suède. Avant le vote, le représentant de la Suède a fait une déclaration au nom des corédacteurs pour présenter le projet. Tous les membres du Conseil ont pris la parole après le vote, approuvant la démarche des corédacteurs et leur rôle important dans l'obtention d'un consensus sur cette question cruciale. Ils ont souligné que la résolution constituait un premier pas

vers l'amélioration de la situation humanitaire en République arabe syrienne et qu'il importait de veiller à son application.

S'exprimant en sa qualité de représentant du Koweït, le Président du Conseil de sécurité a dit que l'unanimité dont avait fait l'objet l'adoption de la résolution [2401 \(2018\)](#) avait démontré combien les rédacteurs avaient eu à cœur de dégager un consensus. Il a déclaré que la résolution renouvelait l'espoir que les membres du Conseil parviennent à s'unir et s'exprimer d'une seule voix afin d'envoyer un message clair et explicite signalant leur rejet de toute violation de la Charte des Nations Unies.

Le 28 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient » pour examiner la situation humanitaire en République arabe syrienne. Il a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman. La question a été examinée plus avant lors de consultations tenues après la séance.

Pendant la séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a déclaré que, depuis l'adoption de la résolution [2401 \(2018\)](#), les organismes humanitaires n'avaient pas été en mesure de fournir d'assistance dans les zones assiégées ou de procéder à des évacuations sanitaires depuis la Ghouta orientale. Après avoir précisé que la résolution n'avait pas encore été appliquée, il a confirmé que l'ONU et ses partenaires étaient prêts à intervenir immédiatement dans 10 localités assiégées et difficiles d'accès en République arabe syrienne, y compris dans la Ghouta orientale et la province d'Edleb, afin de fournir l'assistance humanitaire et médicale nécessaire. Faisant référence à la trêve quotidienne de cinq heures établie par la Fédération de Russie dans la Ghouta, il a affirmé qu'il était impossible de fournir une assistance dans un délai aussi court. Il a également évoqué la poursuite des frappes aériennes et des bombardements dans la Ghouta orientale et à Damas, qui avaient causé la mort de plusieurs membres du personnel humanitaire. La situation humanitaire s'était détériorée à Raqqa, où il était désormais dangereux de retourner, ainsi qu'à Roukban et à Afrin, et des décès causés par des opérations militaires avaient été signalés dans ces zones. Enfin, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a souligné l'importance d'appliquer la résolution [2401 \(2018\)](#) sur le terrain.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a confirmé que la résolution [2401 \(2018\)](#) n'avait pas encore été appliquée en raison de la poursuite des combats sous forme de frappes aériennes et de tirs d'artillerie. Il a fait valoir que les résolutions du Conseil de sécurité n'avaient de sens que si elles étaient appliquées. Il a fait référence à la lettre envoyée par certains groupes d'opposition sur le terrain, dans laquelle ils se disaient prêts à contribuer à la mise en œuvre de la résolution. Il a souligné qu'il n'existait pas de solution militaire à la crise en République arabe syrienne et insisté sur la nécessité de poursuivre les auteurs de crimes dans ce pays, notamment en cas d'emploi d'armes chimiques.

Tout au long de sa déclaration au nom des rédacteurs de la résolution [2401 \(2018\)](#), le représentant de la Suède a fait valoir qu'il était indispensable d'appliquer intégralement et immédiatement l'ensemble des dispositions de la résolution. Il a demandé que la prochaine présidence du Conseil de sécurité (Pays-Bas) organise une réunion publique d'information sur le rapport du Secrétaire général concernant l'état de l'application de la résolution, 15 jours après son adoption, et que des mesures appropriées soient prises pour assurer sa mise en œuvre.

La majorité des membres du Conseil de sécurité ont insisté sur le plein respect de la cessation des hostilités pendant 30 jours, telle qu'exigée dans la résolution

2401 (2018), et demandé à toutes les parties ayant une influence de veiller à ce que la trêve soit observée sur l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne.

## Yémen

Le 26 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance pour mettre aux voix un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de renouveler le régime de sanctions imposé au Yémen ainsi que le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen créé en application de la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité. Toutefois, le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent (Fédération de Russie). Le Conseil a ensuite adopté à l'unanimité la résolution 2402 (2018), présentée par la Fédération de Russie, par laquelle il a renouvelé le régime de sanctions imposé au Yémen et le mandat du Groupe d'experts.

Le 27 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », au cours de laquelle il a entendu les exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, et du Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, John Ging. La séance a été suivie de consultations.

L'Envoyé spécial a annoncé que, pour la première fois, une proposition complète et globale avait été avancée pour régler la crise au Yémen, après consultation avec toutes les parties dans le pays, mais que les houthistes avaient refusé de la signer en dernière minute. Manifestement, les houthistes n'étaient pas prêts à faire des concessions sur les mesures de sécurité proposées à ce stade, ni à discuter des détails d'un plan de sécurité global. L'Envoyé spécial a rappelé que les bases d'un accord de paix avaient été jetées lors des consultations tenues à Bienne (Suisse) en 2015 et au Koweït en 2016. Les mois précédents, les affrontements militaires avaient connu une escalade à grande échelle dans le pays, en particulier à Hodeïda, Jaouf, Sanaa, Beïda et dans les zones situées le long de la frontière entre le Yémen et l'Arabie saoudite, à partir desquelles les houthistes continuaient de tirer des missiles balistiques vers le territoire saoudien. Des signalements faisant état de l'enrôlement systématique d'enfants par les houthistes ont également été faits.

Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a attiré l'attention sur la situation humanitaire catastrophique dans laquelle se trouvait la population yéménite, qui comptait quelque 22 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire, et ce de toute urgence pour 13 millions d'entre elles.

Il a souligné qu'il importait d'autoriser l'accès humanitaire sans interruption ni retard, notant à cet égard que la coalition détournait un certain nombre de navires vers le port d'Aden, ce qui augmentait leurs coûts de fonctionnement. Il a précisé qu'il n'était pas nécessaire d'inspecter à nouveau les navires qui l'avaient déjà été dans le cadre du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies et qu'il importait que les ports de Hodeïda et de Salif restent ouverts en permanence. Il a signalé que les autorités de Sanaa entravaient l'action du personnel humanitaire, allant parfois jusqu'à placer des agents en détention.

Il s'est félicité de ce que l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis aient promis une contribution conjointe d'un milliard de dollars, dont un montant de 930 millions de dollars destiné au plan d'aide humanitaire de 2018 pour le Yémen, que les deux pays s'étaient engagés à verser d'ici au 31 mars 2018.

Tous les États ont loué les efforts consentis par l'Envoyé spécial pendant son mandat et les démarches qu'il a entreprises pour régler la crise au Yémen. Ils

attendaient avec intérêt de collaborer avec son successeur, Martin Griffiths. Ils ont également insisté sur la nécessité de relancer le processus politique au Yémen dès que possible, soulignant que c'était le seul moyen d'alléger la souffrance humaine.

L'Ambassadeur et Représentant permanent du Yémen, Khaled Alyemany, a confirmé que son gouvernement était prêt à travailler avec le nouvel Envoyé spécial et a critiqué les houthistes, déclarant qu'aucun État souverain ne pouvait accepter que des milices armées comme le Hezbollah iranien soient présentes sur son territoire, le contrôlent partiellement et emploient la violence et des armes lourdes pour prendre l'État en otage.

### **État de Palestine**

À l'issue de la séance sur le Moyen-Orient, au cours de laquelle le Conseil de sécurité a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie le 14 février, des consultations ont été organisées à la demande du Koweït et de l'État plurinational de Bolivie afin de permettre au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov, de faire un exposé sur la crise du carburant à Gaza et ses répercussions sur la situation humanitaire.

Le 20 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », durant laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

À l'issue de cette séance, des consultations ont également été organisées à la demande des États-Unis d'Amérique pour permettre au Conseiller du Président des États-Unis, Jared Kushner, et à l'envoyé du Président des États-Unis pour le Moyen-Orient, Jason Greenblatt, de s'adresser aux membres du Conseil de sécurité.

Au cours de la séance, le Secrétaire général a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies était déterminée à appuyer les parties au Moyen-Orient dans leur action visant à réaliser la solution des deux États, où Israël et l'État de Palestine vivraient côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU. Il a également noté que le déficit de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) était une source de préoccupation pour la communauté internationale et demandé à tous les pays d'intensifier l'appui qu'ils fournissaient à l'Office.

Avertissant que les ennemis de la paix devenaient chaque jour plus confiants et voyaient chaque échec de la modération comme une victoire de la radicalisation, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a réaffirmé qu'une paix durable exigeait une solution prévoyant deux États. Il a également évoqué la poursuite des activités d'implantation illégales et exhorté Israël à faire cesser ces politiques. Il a déclaré que les conditions de sécurité dans le Golan étaient de plus en plus préoccupantes, en particulier depuis qu'un avion israélien avait pris pour cible une base aérienne syrienne, le 10 février, à la suite d'allégations selon lesquelles un appareil iranien serait entré dans l'espace aérien israélien depuis la République arabe syrienne.

Au cours des débats, la plupart des membres du Conseil de sécurité ont souligné qu'il importait de parvenir à un règlement juste, global et permanent du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États et des frontières du 4 juin 1967, et de mettre fin à l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et aux dispositions d'instruments internationaux tels que l'Initiative de paix

arabe et la Feuille de route axée sur des résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Ils se sont également dits préoccupés par toute mesure unilatérale risquant de mettre en péril la solution des deux États. Plusieurs pays ont évoqué la détérioration de la situation humanitaire à Gaza et exprimé la crainte qu'une nouvelle escalade de la violence ne fasse obstacle au règlement pacifique de la crise. Dans les déclarations qu'ils ont faites devant le Conseil, plusieurs pays se sont en outre déclarés préoccupés par l'insuffisance des ressources financières allouées à l'UNRWA, organisme qui fournissait pourtant des services à plus de cinq millions de réfugiés palestiniens.

Dans sa déclaration, le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, a souligné qu'il était attaché à la paix mais qu'il continuerait d'insister sur les frontières de 1967 et la reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'État de Palestine. Il a demandé qu'une conférence de paix internationale soit convoquée d'ici la mi-2018, précisant que son issue devait comprendre la reconnaissance de l'État de Palestine par l'ensemble de la communauté internationale. Il a également engagé tous les pays à reconnaître l'État de Palestine comme membre à part entière de l'ONU et demandé qu'une garantie de protection internationale soit accordée aux 13 millions de Palestiniens vivant dans l'État de Palestine ou à l'étranger.

## **Iraq**

Le 20 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation concernant l'Iraq », au cours de laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), présenté en application de la résolution [2379 \(2017\)](#), et sur les faits nouveaux relatifs à la recherche des citoyens et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, dans le cadre de l'action menée par la MANUI en application du paragraphe 4 de la résolution [2107 \(2013\)](#). À l'issue de la séance, le Conseil a également tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question susmentionnée.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a salué l'appui apporté par le Koweït à l'Iraq, sous la direction de l'Émir, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, le félicitant notamment d'avoir accueilli la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, le 14 février 2018. Il a noté que la Conférence avait permis à la communauté internationale de mobiliser près de 30 milliards de dollars, preuve de la solidarité et de la confiance des donateurs envers le Gouvernement et le peuple iraqiens.

Le Représentant permanent de l'Iraq, Mohammed Bahr Aluloom, a remercié le Koweït des efforts sincères et fraternels consacrés à la planification et à la préparation de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq, ajoutant que son pays plaçait de grands espoirs dans les résultats de cette conférence et dans ses mécanismes de mise en œuvre, lesquels prenaient en compte les besoins réels de l'Iraq et s'appuyaient sur l'évaluation des dommages causés aux infrastructures et de la détérioration des services de base.

Le Conseil de sécurité a également publié des éléments destinés à la presse concernant l'évolution récente de la situation en Iraq, notamment au sujet des conditions de sécurité et de la situation humanitaire, des préparatifs des prochaines élections législatives, des efforts de reconstruction et des personnes et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales.

## Afrique

### Soudan

À sa séance du 8 février 2018, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2400 (2018), par laquelle il a prorogé d'un an les mesures de sanction visant le Soudan et le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan. Avant le vote, le Représentant permanent du Soudan a fait une déclaration.

### Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Le 14 février 2018, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », au cours de laquelle il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Modibo Touré, ainsi que du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mauro Vieira, en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Dans sa déclaration, le Représentant spécial du Secrétaire général a rendu compte des faits nouveaux survenus dans la situation politique en Guinée-Bissau, notant que les partis politiques n'étaient pas pleinement résolus à appliquer les Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau. Il a souligné que la nomination du nouveau Premier Ministre, Artur Silva, était contraire aux Accords, car elle n'avait pas été acceptée par les deux principaux partis politiques du pays. En conséquence, des sanctions avaient été imposées à 19 personnes accusées d'avoir fait obstacle à la mise en œuvre des Accords.

Au cours de la séance, le représentant du Brésil, en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, a indiqué que sa formation suivait avec une grande préoccupation l'évolution de la situation et fournissait un appui actif au pays, en coopération avec l'ambassade du Brésil en Guinée-Bissau.

Dans leurs déclarations, de nombreux États ont souligné qu'il fallait nommer un Premier Ministre qui soit accepté par toutes les parties. Ils se sont également félicités des sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ont dit espérer que ces mesures auraient des répercussions positives sur le terrain et déboucheraient sur une coopération entre les parties concernées par la mise en œuvre des Accords de Conakry.

Le représentant de la Guinée-Bissau a déclaré que le Premier Ministre choisi devait être accepté par toutes les parties pour que le processus politique puisse progresser. Il a expliqué qu'il était difficile d'assurer le succès des élections sans mettre en œuvre le premier point des Accords de Conakry – qui était aussi l'un des plus importants –, à savoir, la nomination du Premier Ministre.

Le représentant du Togo, s'exprimant au nom du Président de la CEDEAO, a décrit les mesures prises récemment par la Communauté, notamment les sanctions qu'elle avait déjà imposées, et annoncé plusieurs visites de haut niveau que les représentants de la CEDEAO effectueraient prochainement pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Accords de Conakry.

Dans une déclaration à la presse sur la situation en Guinée-Bissau publiée le 21 février, le Conseil de sécurité s'est dit profondément préoccupé par la stagnation du processus politique dans le pays et a exhorté toutes les parties prenantes à

appliquer pleinement les Accords de Conakry. Il a également appelé à la tenue d'élections législatives et présidentielle en 2018 et 2019, respectivement, dans le respect des lois locales. Il s'est en outre dit préoccupé par la décision du Gouvernement d'empêcher la tenue de réunions pacifiques et a souligné qu'il fallait protéger la liberté de réunion et d'expression, conformément à la Constitution bissau-guinéenne et au droit international des droits de l'homme.

À sa séance du 28 février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2404 \(2018\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS pour une période d'un an. Le représentant de la Côte d'Ivoire (rédacteur) a fait une déclaration avant le vote, et les représentants de la Guinée équatoriale, de la Fédération de Russie et des Pays-Bas ont fait des déclarations après le vote.

### **Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

Le 22 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation en République centrafricaine », durant laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Parfait Onanga-Anyanga, de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, Bédializoun Moussa Nébié, et du représentant de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine. Le représentant du Maroc a également pris la parole en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, et le représentant de la Côte d'Ivoire en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine.

À l'issue de la séance, le Conseil de sécurité a tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question susmentionnée.

Au cours de la séance publique du Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine a déclaré que la situation en matière de sécurité demeurait difficile en République centrafricaine, mais que les choses évoluaient de façon bien plus positive que par le passé. Il a ensuite abordé la question du rapatriement librement consenti des réfugiés dans leurs lieux d'origine, faisant observer que ceux-ci faisaient face à des problèmes de sécurité.

Le Représentant spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine a fait savoir qu'une équipe de l'Union africaine se trouvait dans le pays et s'entretenait avec des représentants du Gouvernement centrafricain, des dirigeants de partis politiques et des chefs de groupes armés en vue de les amener à la table des négociations et de trouver des solutions obtenues par consensus.

Au cours des débats, le représentant de la mission militaire de formation de l'Union européenne a remercié les membres du Conseil de sécurité d'avoir prorogé le mandat de la MINUSCA par la résolution [2387 \(2017\)](#). Il s'est félicité de la décision prise par le Conseil d'incorporer 900 soldats supplémentaires dans la composante militaire de la Mission et a réaffirmé le soutien de l'Union européenne à l'action menée par le Président Touadera et son gouvernement. Il a noté qu'au cours des deux années d'exercice du pouvoir par le Président et le Gouvernement centrafricains, la coopération avec diverses organisations régionales avait contribué de façon importante au déploiement des forces armées gouvernementales et à la reconquête de plusieurs zones qui échappaient à leur contrôle.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, qui assurait la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République

centrafricaine depuis le début de l'année, a ensuite passé en revue les travaux menés par le Comité au cours de l'année précédente.

Durant la séance, les États se sont dits préoccupés par la persistance de la violence et par les discours incendiaires qui entravaient le processus de dialogue national et empêchaient les parties d'atteindre un consensus politique. Soulignant qu'ils condamnaient les agressions armées contre les travailleurs humanitaires et la MINUSCA, ils ont également déclaré qu'il importait que le Conseil de sécurité continue d'œuvrer en faveur d'un dialogue national associant toutes les parties et d'appuyer les efforts faits par le Président Touadera pour assurer la stabilité et la sécurité, apaiser les tensions confessionnelles et ethniques et créer un climat politique propice à la réalisation des aspirations des citoyens centrafricains et de leur objectif de coexistence pacifique.

Dans une déclaration à la presse sur la situation en République centrafricaine publiée le 27 février, les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur appui au Président Touadera et à son gouvernement et salué les efforts visant à faire progresser le dialogue avec les groupes armés et la réconciliation nationale et à étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du pays. Ils ont de nouveau demandé aux autorités centrafricaines de poursuivre leurs efforts afin de mettre en œuvre des mesures transparentes et sans exclusive en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, de parvenir à la stabilisation et à la réconciliation dans le pays et de rétablir l'autorité effective de l'État sur l'ensemble du territoire.

### **Somalie**

Dans une déclaration à la presse publiée le 25 février, les membres du Conseil de sécurité ont condamné avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés le 23 février dans la capitale, Mogadiscio, lors desquels des Somaliens innocents avaient été tués ou blessés, et salué l'intervention rapide des forces de sécurité somaliennes et de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

### **Burundi**

Le 26 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Burundi », durant laquelle il a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Michel Kafando, du Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, et de l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Fatima Kyari Mohammed.

À l'issue de la séance, le Conseil de sécurité a tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question susmentionnée.

Au cours de la séance, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation politique, signalant qu'elle demeurerait tendue et avait des répercussions directes sur la situation économique. Il a également indiqué que les conditions de sécurité étaient relativement stables par rapport à 2015, tout en avertissant que la situation humanitaire se détériorait considérablement.

Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a fait savoir qu'il se rendrait prochainement au Burundi et qu'il avait l'intention d'axer ses discussions avec les autorités burundaises sur trois questions clés : a) l'appui aux efforts de médiation menés par la Communauté d'Afrique de l'Est et à l'action internationale en faveur de la tenue d'élections libres, régulières et démocratiques en 2020 ; b) la nécessité d'instaurer un dialogue national ouvert à tous

les acteurs politiques concernant la situation au Burundi ; c) l'importance d'améliorer la situation humanitaire dans le pays.

Le représentant du Burundi a déclaré que le dernier rapport spécial du Secrétaire général sur la situation dans son pays comportait des informations inexactes. Il a signalé que certains paragraphes portaient sur des sujets qui ne relevaient pas de la compétence de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, notamment les élections présidentielles et le référendum prévu au mois de mai suivant, et affirmé que ces questions concernaient clairement les affaires intérieures du Burundi et devaient être tranchées par le seul peuple burundais.

### **Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**

Le 27 février, le Conseil a tenu une séance sur la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan du Sud », au cours de laquelle il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et de l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Ismail Wais. Des éléments destinés à la presse ont été publiés à l'issue de la réunion.

Après cette séance, le Conseil de sécurité a tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

La Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix a indiqué que la situation humanitaire au Soudan du Sud se détériorait, y compris dans la zone de protection des civils administrée par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Pour ce qui concerne les agressions sexuelles perpétrées contre des femmes dans la ville de Wau par des membres de l'unité de police ghanéenne au service de la MINUSS, la Mission avait immédiatement réagi en rappelant l'unité entière (46 hommes) et en procédant à son transfert, de manière à protéger les victimes et les témoins.

L'Envoyé spécial pour le Soudan du Sud de l'IGAD a parlé des progrès réalisés lors du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La deuxième phase du forum se tiendrait du 5 au 16 février. L'ensemble des parties appelées à jouer un rôle dans cette phase, à l'exception du Gouvernement sud-soudanais, étaient convenues d'une déclaration de principes portant sur un certain nombre de questions, notamment les mesures punitives à prendre contre quiconque entraverait la recherche d'une solution politique et violerait l'accord de cessez-le-feu de décembre 2017.

Le représentant du Soudan du Sud s'est dit opposé aux appels lancés à maintes reprises pour que des sanctions soient imposées à son pays, lequel n'avait connu que moins de trois ans de paix avant que la présente guerre n'éclate. Il a exigé que les sites de protection des civils soient exempts d'armes. Puis, il a indiqué que le Gouvernement avait décidé de ne pas signer la déclaration de principes dans la mesure où il n'y était pas obligé. Il a réaffirmé l'appui de son gouvernement au forum de haut niveau, mais a qualifié les demandes de celui-ci d'irréalistes et accusé l'opposition de refuser de coopérer aux efforts visant à trouver une solution politique.

### **Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

Le 28 février, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste perpétré contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali dans la ville de Mopti. Quatre soldats de la paix bangladais y avaient trouvé la mort.

## Asie

### Myanmar

Le 13 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la question intitulée « La situation au Myanmar ». Le Conseil a entendu des exposés du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, et du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča.

À l'issue de cette séance, le Conseil de sécurité a tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la situation au Myanmar.

Les orateurs, y compris les représentants de l'Organisation des Nations Unies, sont convenus qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour atténuer la crise humanitaire qui frappait la minorité rohingya. Ils ont demandé, à cet égard, qu'il soit immédiatement mis fin à la violence et que les conditions de sécurité dans l'État rakhine soient améliorées, notamment que cessent les menaces et les actes d'intimidation visant la minorité rohingya. Il fallait assurer l'acheminement d'une aide humanitaire dans les régions touchées de l'État rakhine et faire en sorte, dans le même temps, que les réfugiés puissent rentrer chez eux ou aller ailleurs, volontairement et durablement, si l'on voulait garantir leur sécurité et préserver leur dignité. Les débats ont porté sur les moyens de s'attaquer aux causes profondes du déplacement des réfugiés rohingya, y compris sur le respect de leurs droits de citoyenneté, conformément aux recommandations pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission consultative sur l'État rakhine. C'était au Gouvernement du Myanmar que revenait la responsabilité première d'assurer la sécurité et la sûreté de la minorité rohingya.

Le représentant du Myanmar a donné un aperçu des mesures fructueuses prises par son pays pour renforcer la sécurité et améliorer la stabilité économique dans l'État rakhine, et indiqué que son gouvernement souhaitait coopérer avec l'Organisation des Nations Unies. Le Myanmar s'employait à faire répondre de leurs actes les auteurs de crimes commis contre la minorité rohingya, et la question des charniers avait fait l'objet d'une enquête mais, à ce jour, aucun élément de preuve attestant de leur existence n'avait été trouvé.

Le représentant du Bangladesh a insisté sur les difficultés que son pays rencontrait pour accueillir les réfugiés rohingya, et fait observer qu'ils continuaient d'affluer en nombre important à la frontière. Les réfugiés souhaitaient obtenir certaines garanties avant de rentrer chez eux, à savoir : pouvoir s'installer de façon permanente dans leur région d'origine, mais pas dans des camps de réfugiés ou des bâtiments d'habitation temporaires ; pouvoir récupérer leurs terres, leurs biens et leurs moyens de subsistance ; pouvoir jouir du droit d'accès aux marchés locaux ; bénéficier de la liberté de circulation et pouvoir reprendre une vie normale.

### République populaire démocratique de Corée

Le 26 février, le Conseil de sécurité a tenu des consultations pour examiner le rapport trimestriel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. Il a ensuite réfléchi à la date de l'élection visant à pourvoir le siège devenu vacant par suite de la démission du Président de la Cour internationale de Justice.

## Europe

### Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le 7 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la question intitulée « Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité ». Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Zahir Tanin, portant sur le rapport du Secrétaire général (S/2018/76).

Le Représentant spécial a expliqué que l'Union européenne avait adopté, le 6 février, une nouvelle stratégie pour les Balkans occidentaux, selon laquelle le Kosovo devait s'employer plus activement à instaurer l'état de droit, à réduire la corruption, à éliminer la criminalité organisée, à régler les différends bilatéraux et à normaliser le dialogue entre Belgrade et Pristina.

Le Représentant spécial a demandé instamment aux parties concernées de retirer leur demande d'abrogation de la loi qui appuyait, au Kosovo, les travaux des Chambres spécialisées et ceux du Bureau du Procureur spécialisé, et précisé que toute tentative visant à révoquer ou à modifier le mandat des Chambres spécialisées nuirait aux relations entre le Kosovo et l'Union européenne.

Le représentant de la Serbie s'est félicité de la réaction du Représentant spécial face à l'assassinat du dirigeant politique serbe du Kosovo, M. Ivanović. Le Représentant spécial avait condamné cet acte, qu'il avait qualifié d'horrible, et demandé une enquête rapide et vigoureuse. Le Représentant de la Serbie a également fait observer que le Président de son pays s'était rendu dans le nord et le centre du Kosovo les 21 et 22 janvier, à la suite de cet acte terroriste, afin d'inviter les deux parties à maintenir la stabilité, la paix et le calme, et souligné que tous les problèmes devaient se régler par le dialogue.

La représentante du Kosovo a déclaré que toutes les parties devraient être sensibles à la manière dont la société et les médias nationaux avaient réagi à l'assassinat d'Oliver Ivanović, et elle a fait remarquer que ce meurtre n'avait pas eu pour effet d'inciter à la haine ethnique dans le pays. Elle a ajouté que les citoyens locaux et les médias albanais et serbes s'étaient entendus pour dire que ce meurtre était à mettre sur le compte de la criminalité organisée qui sévissait dans le nord du Kosovo.

## Questions thématiques

### Débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité

Le 6 février, le Conseil a tenu une séance sur la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 », au cours de laquelle il a entendu un exposé du Directeur exécutif de Security Council Report, Ian Martin.

Le Directeur exécutif a indiqué que l'évolution récente de la pratique du Conseil de sécurité avait permis à celui-ci d'améliorer la transparence et l'efficacité de ses travaux. Il a cité comme exemples la résolution par laquelle l'Assemblée générale avait décidé de procéder à l'élection anticipée des membres non permanents du Conseil, et la note du Président du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil invitait les membres nouvellement élus à participer à toutes ses séances et à celles de ses organes subsidiaires, ainsi qu'à ses consultations, pendant une période de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre, précédant immédiatement le début de leur mandat. Ces

mesures aideraient grandement les nouveaux membres à se préparer à assumer leurs fonctions.

Le Directeur exécutif s'est dit préoccupé par le système de rédaction, en particulier par la façon dont il avait réduit la portée des initiatives des membres élus du Conseil de sécurité. Dans sa note parue sous la cote [S/2017/507](#) (ou note 507), le Président du Conseil de sécurité avait réaffirmé que tout membre du Conseil pouvait être rédacteur et qu'il pouvait y avoir plusieurs corédacteurs. En réalité, pour la grande majorité des points de l'ordre du jour, les fonctions de rédacteur étaient exercées uniquement par trois membres permanents du Conseil (les États-Unis, le Royaume-Uni et la France). Le Directeur exécutif a souligné que la qualité des négociations relatives à la documentation du Conseil et de leurs résultats revêtait la plus haute importance pour l'efficacité du Conseil. À cet égard, il a fait observer que la révision la plus récente de la note 507 touchait cette question de façon plus approfondie que les révisions antérieures. En effet, la nouvelle version disposait que la rédaction devait s'effectuer d'une manière qui garantisse la participation de tous les membres du Conseil. En outre, il fallait qu'au moins une série de consultations soit tenue avec l'ensemble des membres avant toute publication officielle et lesquels devaient disposer d'un temps suffisant pour examiner le document.

### **Terrorisme**

Le 8 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ». Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, sur le sixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace ([S/2018/80](#)), conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la résolution du Conseil de sécurité [2368 \(2017\)](#). À l'issue de cette séance, le Conseil a tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question, puis il a évoqué l'évolution de la situation aux Maldives.

Le Secrétaire général adjoint a demandé aux membres du Conseil de sécurité de redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale en vue de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il a fait observer que l'État islamique d'Iraq et du Levant se concentrait actuellement sur le recrutement d'individus ayant des affinités avec l'organisation ou certaines de ses tendances au lieu de conquérir et de conserver des territoires.

Le Secrétaire général adjoint a ajouté que les mouvements de combattants terroristes étrangers s'étaient arrêtés grâce à l'action menée par la communauté internationale. De ce fait, les combattants terroristes étrangers rentraient dans leur pays et s'installaient dans d'autres régions, ce qui faisait peser une menace sur la sécurité mondiale.

Le 13 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ». Il a entendu l'exposé du Représentant permanent du Pérou et Président du Comité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) relative à la lutte antiterroriste, Gustavo Meza-Cuadra.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité a dit combien il importait d'assurer la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes afin de préserver la sécurité nationale et la sûreté publique. À cet effet, le Conseil avait, dans sa résolution [2341 \(2017\)](#), demandé aux États Membres d'envisager d'élaborer

des stratégies de réduction des risques posés par les attaques terroristes au regard des infrastructures critiques, ou d'améliorer celles qu'ils ont déjà adoptées, en prévoyant notamment d'évaluer et de mieux faire connaître les risques, et de prendre les mesures nécessaires.

Le Président du Comité a ensuite décrit l'action menée par le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, qui jouaient un rôle clef en encourageant la coopération internationale et en identifiant les lacunes, les vulnérabilités, les tendances et les bonnes pratiques. Il a félicité la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour sa contribution à certaines initiatives, notamment le Programme européen pour la protection des infrastructures critiques ; la Déclaration sur la protection des infrastructures face aux menaces émergentes, publiée par les États membres du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains ; et le rôle du Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants.

### **Réunion d'information organisée au niveau ministériel sur les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.**

Le 21 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : buts et principes de la Charte des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Conseil a entendu les exposés du Secrétaire général et de l'ancien Secrétaire général, Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général a remercié le Gouvernement koweïtien d'avoir organisé cette réunion d'information et accueilli la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq. Le mois de février marquait le vingt-septième anniversaire de la libération du Koweït des forces de Saddam Hussein, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et cette occasion servait de toile de fond historique aux délibérations du Conseil sur cette question. Il a souligné que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies demeuraient d'une très grande importance en dépit de l'évolution de la nature des problèmes mondiaux actuels. Les facteurs de conflit étaient devenus plus complexes. Les questions relatives aux migrations, aux changements climatiques et à l'absence de justice mettraient à l'épreuve la Charte elle-même, ainsi que la capacité du Conseil d'y faire face. Aussi importait-il que le Conseil mette à jour les moyens dont il disposait au titre de la Charte et qu'il les utilise avec une plus grande détermination.

Le Secrétaire général s'est dit profondément attristé par les terribles souffrances endurées par la population civile dans la Ghouta orientale, où 400 000 personnes vivaient l'enfer sur terre. Il était au courant que des consultations se tenaient au Conseil en vue de parvenir à une cessation des hostilités en République arabe syrienne pour une période de 30 jours, proposition à laquelle il était lui aussi favorable. Il estimait néanmoins que la situation dans la Ghouta orientale ne pouvait attendre. Il a donc demandé que toutes les activités militaires y soient suspendues immédiatement, afin qu'une aide humanitaire puisse être acheminée à tous ceux qui en avaient besoin, et que soient évacuées les quelque 700 personnes qui devaient être soignées d'urgence. Pour conclure, il a souligné que cette situation était une tragédie humaine qu'on ne saurait laisser perdurer.

L'ancien Secrétaire général a mis l'accent sur la situation dans la péninsule coréenne à la suite des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, situation qu'il estimait être actuellement la plus dangereuse au monde. Il a rappelé que les Jeux olympiques d'hiver avaient été célébrés à Pyeongchang (République de Corée). Louant le pouvoir du sport et sa contribution à la paix et au développement, il a constaté avec une vive

satisfaction que des athlètes de la République populaire démocratique de Corée avaient participé aux Jeux, qui s'étaient tenus en République de Corée. Il a souligné que tous les États Membres de l'ONU devraient appliquer scrupuleusement et intégralement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, tout en s'employant à faire face à de nouvelles difficultés, notamment la prolifération des armes de destruction massive.

L'ancien Secrétaire général a évoqué les facteurs d'instabilité au Moyen-Orient, en particulier la situation dans la République arabe syrienne et la crise des réfugiés ; les tensions entre la République islamique d'Iran et l'Arabie saoudite, d'une part, et entre la République islamique d'Iran et Israël, d'autre part ; la violence entre Israël et le Hezbollah au Liban. Il a déclaré que les « divergences » entre les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe étaient fort préoccupantes. Il a salué, à cet égard, le rôle de médiation joué par l'Émir du Koweït, Son Excellence le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Le Président du Conseil de sécurité (Koweït) représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheik Sabah Khaleid Al-Hamad Al-Sabah, a cité la libération du Koweït comme exemple de l'attachement de la communauté internationale et du Conseil aux buts et principes énoncés dans la Charte, et de l'aptitude du Conseil à faire face à une agression qui visait à remettre la Charte en cause.

Certains membres du Conseil de sécurité ont vu dans la libération du Koweït de l'occupation iraquienne en 1991 un exemple du Conseil accomplissant l'un de ses principaux objectifs, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les membres ont également dit combien il importait d'utiliser les moyens dont ils disposaient, ainsi qu'il était indiqué aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies, le Règlement pacifique des différends et les Accords régionaux, respectivement. Ils ont également redit leur attachement aux buts et principes consacrés par la Charte, qui restaient valables et utiles même si les défis et les menaces qui pesaient sur la paix et la sécurité étaient devenus plus complexes que jamais.

### **Cour internationale de Justice**

Le 28 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance au cours de laquelle il a adopté la résolution [2403 \(2018\)](#) sans l'avoir mise aux voix. Conformément à cette résolution, le Conseil a décidé que l'élection destinée à pourvoir le siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice par suite de la démission du juge Hisashi Owada (Japon) aurait lieu le 22 juin 2018.